

Réunion : **Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**
PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ

Date : **17/10/2023**

Heure : **18 h 30**

Présents / présentes :

D. Guitard, maire

J.-G. Grant, maire suppléant

O. Dilhac, conseiller

A. Bard-Lavigne, conseillère

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

A. Noël, conseillère

J. Olivier, conseiller

P. Fongemie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens

R. Doucet, trésorier

B. Seymour, Conseillère stratégique en communication numérique

Absents / Absentes :

R. Arseneau, conseiller

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Madame Béatrice Seymour déclare conflits d'intérêts aux items 10.2 et 10.3

4. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **M. Larivière, conseillère**

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

Vote :

Motion adoptée

5. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

5.1. 61, rue L'Anglais - Secteur Petit-Rocher

5.1.1. Présentation publique - Modifications proposées à l'arrêté de zonage

M. Yvon Frenette, représentant de la CSR, département de l'urbanisme, fait la présentation de l'objet de rezonage de la propriété mentionnée en rubrique.

5.1.2. Audience d'opposition ou d'appui concernant les modifications proposées aux dispositions de l'arrêté de zonage

La greffière avise les membres présents que les avis requis ont été publiés, pour la propriété située au 61, rue L'Anglais, secteur Petit-Rocher comme requise par la Loi sur l'urbanisme, paragraphe 111.

Elle mentionne également qu'aucune objection écrite ne fut reçue.

Le maire invite les membres du public d'exprimer leur opposition ou leur appui à la modification de l'arrêté de zonage pour la propriété située au 61 rue L'Anglais, secteur Petit-Rocher; 3 fois.

5.2. Commission du Centre Aquatique de Bathurst par Roxanne Perron Faulds

Madame Perron Faulds présente au groupe le nouvel organigramme des membres du conseil d'administration du Centre Aquatique. Elle fait le point sur la contribution communautaire et l'importance du centre aquatique dans la région.

Monsieur Rachidi explique la nouvelle vision et mission du Centre Aquatique et mentionne que lors de la prochaine présentation il sera en mesure d'élaborer davantage sur le fonctionnement de la piscine et d'avoir des demandes plus précises.

5.3. Transport en commun par Jessica Poirier

Madame Poirier présente le nouveau projet de transport proposé par la CSR, à la suite de l'étude de faisabilité. Elle mentionne que le nouveau trajet sera du secteur Beresford pour se rendre à Bathurst. Elle ajoute que les arrêts peuvent être modifiés selon le besoin. Elle fait également le point sur l'horaire proposé et explique la formule utilisée pour déterminer les estimations des coûts du service de transport.

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1. Séance ordinaire publique tenue le 19 septembre 2023

Proposé par : **J. Olivier, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 19 septembre 2023 soit approuvé comme distribué.

Vote :

Motion adoptée

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune affaire découlant des procès-verbaux

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Conseiller G. Frenette

Le conseiller Frenette fait un survol des réunions et activités dont il a participé depuis le dernier rapport. Il fait le point sur la rencontre de la CSR pour le transport en commun et la réunion de la fête du 15 août 2024.

8.2. Conseillère A. Noël

La conseillère Noël informe le groupe de la rencontre d'initiation pour le comité conseil jeunesse. Elle mentionne qu'un comité conseil jeunesse par école fut proposé. Il aura donc un comité à l'école le Domaine étudiant, un comité à l'école La Croisé et un comité à l'école du Carrefour Étudiant.

8.3. Conseillère M. Larivière

La conseillère Larivière fait le point sur les rencontres du comité de surveillance financière ainsi que le comité du Bassin versant dont elle fait part.

8.4. Conseiller J. Olivier

Le conseiller Olivier fait un survol des rencontres qu'il a assisté pendant le mois de septembre.

8.5. Rapport de l'équipe administrative

Le directeur général fait un bref suivi des dossiers importants de l'équipe administrative. Il mentionne que la nouvelle salle du conseil sera terminée bientôt. Il mentionne également que les employés sont très occupés à préparer le nouveau budget 2024 et également avec les nouvelles embauches.

Il informe le groupe qu'un avocat fut sollicité pour développer les nouveaux arrêtés qui sont plus critiques.

Il mentionne également que le problème des traverses illégales de la rivière Nigadoo sera réglé sous peu ainsi que le dossier d'inondation dans le secteur de Tremblay.

Il termine en informant le public que la cérémonie du jour du Souvenir sera à Petit-Rocher cette année.

8.6. Rapport du maire

Le maire énumère la liste des événements et des rencontres qu'il a assisté depuis son dernier rapport, du mois d'août.

9. CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE

La greffière mentionne que le rapport de correspondance pour le mois de septembre fut envoyé par courriel.

10. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

10.1. Proposition - Arrêté 2023-13PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » 61, rue L'Anglais, Secteur Petit-Rocher - Première lecture en entier

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que l'arrêté 2023-13PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » soit passé en première lecture (en entier).

Vote :

Motion adoptée

10.2. Proposition - Arrêté 2023-11PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » 60, rue Laplante Est, secteur Petit-Rocher - Deuxième lecture par titre

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Madame Béatrice Seymour quitte la salle pour discussion de ce point.

Que l'arrêté 2023-11PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » soit passé en deuxième lecture (par titre).

Vote :

Motion adoptée

10.3. Proposition - Arrêté 2023-11PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » 60, rue Laplante Est, secteur Petit-Rocher - Troisième lecture par titre

Proposé par : **A. Noël, conseillère**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Madame Béatrice Seymour quitte la salle pour discussion de ce point.

Que l'arrêté 2023-11PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » soit passé en troisième lecture (par titre).

Vote :

Motion adoptée

10.4. Résolution du conseil demandant l'avis du CCRU en vertu du paragraphe 110 de la Loi sur l'urbanisme, pour la propriété située au 7, rue Plage Landry, secteur Beresford

Proposé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Appuyé par : **J. Olivier, conseiller**

ENTENDU QU'une demande pour modifier l'arrêté de zonage pour la propriété située au 7, rue Plage Landry, Beresford, ayant le numéro cadastral 20867610 fut soumise au service d'urbanisme, et

ENTENDU QUE le conseil municipal demande au Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur (CCRU) son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Ajouter l'usage « camping », aux usages principaux permis dans la zone R2-1 de l'arrêté numéro 25-2010 de la Ville de Beresford, afin de permettre la réalisation d'un camping familial comprenant 8 unités.

Il EST RÉSOLU QU'en vertu du paragraphe 110(1) de la Loi sur l'urbanisme les membres du conseil demandent au comité CCRU de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de communiquer leur avis par écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

Vote :

Motion adoptée

10.5. Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme, concernant la demande visant les propriétés situées sur la rue Léonard, secteur Petit-Rocher

Proposé Par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé Par : **M. Larivière, conseillère**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification au plan rural pour les propriétés ayant les NIDS : 20903068, 20532446, 20285953, 20218533, par Monsieur André Frenette. Le demandeur souhaite créer un lotissement comprenant des habitations de type multifamilial, bifamilial et unifamilial, qui inclura de nouvelles rues publiques.

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification au plan rural comme recommandé par le CCRU sera résolu; et
- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 16 novembre 2023. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 21 novembre 2023 à 18 h 30.

Vote :

Motion adoptée

10.6. Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme, concernant la demande visant la propriété située au 534, rue Principale, secteur Beresford

Proposé Par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé Par : **C. Doucet, conseiller**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage pour la propriété ayant le NID : 20265385, par Monsieur Frédéric Dion, mandataire au nom de la compagnie Les Produits de l'Érable Acer Acadie Inc. Le demandeur souhaite autoriser plusieurs usages principaux, répartis à l'intérieur du bâtiment principal et des bâtiments accessoires, sur cette propriété. Le projet consiste en la transformation secondaire et tertiaire du sirop d'érable en produits d'érable dans un bâtiment accessoire, la vente des dits produits dans une partie du bâtiment principal, l'entreposage du sirop dans un second bâtiment accessoire et deux logements dans le reste des espaces du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification à l'arrêté de zonage comme recommandé par le CCRU sera résolu; et
- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 16 novembre 2023. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 21 novembre 2023 à 18 h 30.

Vote :

Motion adoptée

10.7. Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme, concernant la demande visant la propriété située au 253, rue Étang, secteur Beresford

Proposé Par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé Par : **O. Dilhac, conseiller**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage pour la propriété ayant le NID : 20594677, par Monsieur Roland Leclerc, mandataire au nom d'Alain Duguay. Le demandeur souhaite ajouter l'usage « entrepreneur en construction », aux usages principaux permis sur la propriété.

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification à l'arrêté de zonage comme recommandé par le CCRU sera résolu; et
- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 16 novembre 2023. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 21 novembre 2023 à 18 h 30.

Vote :

Motion adoptée

10.8. Résolution du conseil concernant la modification de l'Arrêté adoptant le plan municipal de Beresford en vertu du paragraphe 25 de la Loi sur l'urbanisme, concernant la demande visant les propriétés situées aux 164 et 216, rue Kent Lodge, secteur Beresford

Proposé par : **A. Noël, conseillère**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil à l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal pour permettre la construction de quatre bâtiments d'entrepôts locatifs accessibles par une voie d'accès privée sur les propriétés ayant les NIDS 20317285 et 20888194, situées au 164 et 216 rue Kent Lodge, Beresford.

IL EST RÉSOLU QUE la résolution 10.15 en date du 19 septembre 2023 soit abrogée.

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal comme recommandé par le CCRU.

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 7 novembre 2023 à 18h30 à la salle municipale Petit-Rocher située 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher) ; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la Loi sur l'urbanisme, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

Vote :

Motion adoptée

10.9. Déclaration de terrain excédentaire - Lot 1-84, rue Cormier - Secteur Petit-Rocher

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **J. Olivier, conseiller**

Que les membres du conseil déclarent le terrain situé sur la rue Cormier, secteur Petit-Rocher, ayant le numéro de lot 1-84 et le numéro cadastral 20218533, comme terrain excédentaire; comme il a été discuté à la session à huis clos le 3 octobre 2023 en vertu de l'article 68(1)d) de la Loi sur la gouvernance locale.

Que le maire et la greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

Vote :

Motion adoptée

10.10. Proposition de nouveaux comités municipaux

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

ATTENDU que la ville de Belle-Baie a plusieurs dossiers qui ont évolué au cours des derniers mois,

ET ATTENDU que pour la continuation de l'évolution de ces dossiers, il est nécessaire pour la gouvernance d'avoir de nouveaux comités,

Il est RÉSOLU que le comité permanent « Dons et Subventions » soit créé dont son mandat sera d'évaluer les demandes de subventions et de dons de la part d'organisme ou de citoyens afin d'en faire les recommandations au conseil municipal et que le conseiller Ronnie Arseneau et la conseillère Marie Larivière y soient assignés;

Il est RÉSOLU que le comité provisoire « Branding » soit créé dont son mandat sera d'accompagner la firme de marketing retenue pour la création de l'image de marque de la municipalité et que la conseillère Annik Noël et le conseiller Gaston Frenette y soient assignés;

Il est RÉSOLU que le comité provisoire « Plan maître en Loisirs » soit créé dont son mandat sera d'accompagner la firme Stantec pour la création d'un plan maître en Loisirs pour la municipalité et que le conseiller Joël Olivier et la conseillère Anne Bard-Lavigne y soient assignés ;

Il est RÉSOLU que le comité provisoire « Forum des développeurs » soit créé dont son mandat est la tenue de cet événement ainsi que d'assurer les suivis qui en découleront et que le maire suppléant Jean-Guy Grant et le conseiller Charles Doucet y soient affectés;

Il est RÉSOLU que le comité permanent « Ressources humaines et du Directeur général » soit créé dont son mandat est l'évaluation de la direction générale ainsi que de faire les recommandations de politiques en matière de ressources humaines au conseil municipal et que le conseiller Olivier Dilhac et la conseillère Marie Larivière y soient assignés.

Vote :

Motion adoptée

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est discutée.

12. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi des dossiers n'est discuté.

13. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 20.

X

Daniel Guitard
Maire

X

Wanda St-Laurent
Greffière municipale